



CONSEIL GENERAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE POMY

Séance du lundi 15 décembre 2025

Présidence : M. Gilles Devals

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE POMY,

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
vu le préavis n° 2025-04 de la Municipalité,
entendu le rapport de la commission de gestion,

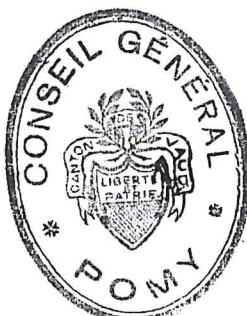
DÉCIDE :

Article 1 : D'adopter le budget de fonctionnement 2026 déficitaire de CHF 279'800.- tel que présenté.

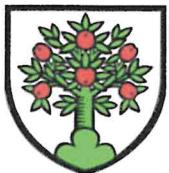
Ainsi délibéré en séance du lundi 15 décembre 2025.

Ainsi délibéré en séance du lundi 15 décembre 2025.

Le Président :



La secrétaire :



CONSEIL GENERAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE POMY

Séance du lundi 15 décembre 2025

Présidence : M. Gilles Devals

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE POMY,

Vu le préavis n° 2025 - 05, après avoir entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet et considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE :

Article 1 : D'autoriser la Municipalité à honorer sa part d'investissement dédiée aux travaux permettant à la STEP d'Yverdon-les-Bains d'assurer son autonomie énergétique.

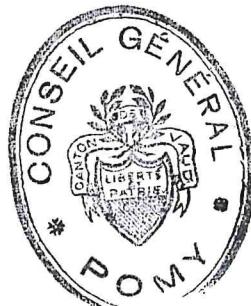
Article 2. D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 52'500.-

Article 3. De financer ce montant par la trésorerie courante et, si nécessaire, par un emprunt, auprès de l'établissement bancaire de son choix, pour un montant de CHF 52'500.- dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours.

Article 4 : D'adopter ~~le budget de fonctionnement 2026 déficitaire de CHF 279'800.- tel que présenté.~~

Ainsi délibéré en séance du lundi 15 décembre 2025.

Le Président :



La secrétaire :



CONSEIL GENERAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE POMY

Séance du lundi 15 décembre 2025

Présidence : M. Gilles Devals

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE POMY,

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, vu le préavis n° 2025 - 06 de la Municipalité entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de ce sujet,

DÉCIDE :

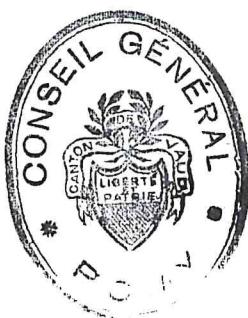
Article 1: D'autoriser la Municipalité à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour la rénovation de la place de jeux existante (parcelle 93) et la création d'un espace détente et lieu de rencontre (parcelle 92).

Article 2: D'octroyer à cet effet un crédit CHF 207'000.-.

Article 3: De financer ce montant par un emprunt, auprès d'un établissement bancaire de son choix, pour un montant de CHF 207'000.- dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours

Ainsi délibéré en séance du lundi 15 décembre 2025.

Le Président :



La secrétaire :



CONSEIL GENERAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE POMY

Séance du lundi 15 décembre 2025

Présidence : M. Gilles Devals

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE POMY,

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, vu le préavis n° 2025 - 07 de la Municipalité entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de ce sujet

DÉCIDE :

Article 1: Les statuts de l'Association régionale de prévention et de défense incendie et secours du Nord vaudois sont adoptés conformément à la décision du Conseil intercommunal du 8 octobre 2025.

Article 2 : La modification des statuts entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Etat, mais au plus tôt le 1^{er} janvier 2027.

Ainsi délibéré en séance du lundi 15 décembre 2025.

Le Président :



La secrétaire :



CONSEIL GENERAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE POMY

Séance du lundi 15 décembre 2025

Présidence : M. Gilles Devals

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE POMY,

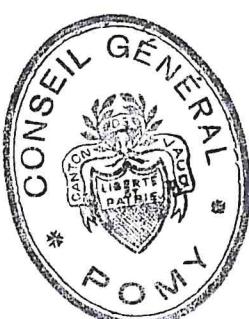
Vu le préavis n° 2025 - 08, après avoir entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet et considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE :

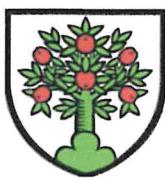
Article 1: D'accepter le nouveau règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux.

Ainsi délibéré en séance du lundi 15 décembre 2025.

Le Président :



La secrétaire :



CONSEIL GENERAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE POMY

Séance du lundi 15 décembre 2025

Présidence : M. Gilles Devals

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE POMY,

Vu le préavis n° 2025 - 09 de la Municipalité,
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
entendu le rapport de la commission de gestion/finances chargée de l'étude sujet,

DÉCIDE :

Article 1 : De réaffecter les fonds de réserve de la manière suivante:

- Provision sur débiteurs douteux (MCH1 2820.90)
à - 1010.99 créances - diverses douteuses et 1012.99 ACI - créances fiscales douteuses

Article 2 : De reclasser les immobilisations suivantes du patrimoine administratif au patrimoine financier

- Romande Energie Holding SA de MCH1 1530.01
à 1070.01 actions et parts sociales

Article 3 : De reclasser les immobilisations suivantes du patrimoine financier au patrimoine administratif :

- Terrain de jeux, parc. 92 de MCH1 1230.10
à 1400.00 Place de jeux, espace de rencontre
- Terrains (avant 1982) de MCH1 1230.10
- Terrain << Champs des Bas (2003) de MCH1 1230.40
À 1400.00 Terrains divers

Article 4 : D'amortir les immobilisations suivantes, actuellement dans le patrimoine financier ou administratif avec une valeur de CHF 1.00

- MCH1 1230.44 Terrain la Poudrière
- MCH1 1430.10 Bâtiments.
- MCH1 1430.60 Bâtiment communal.

Ainsi délibéré en séance du lundi 15 décembre 2025.

Le Président :



La secrétaire :